

NAO à 1,5% : le compte n'y est pas !

Des augmentations pour toutes et tous !

Une victoire, vraiment ?

Alors que l'inflation a atteint 23 % depuis 2017, cette augmentation ne suffira même pas à compenser la hausse annoncée de nos cotisations mutuelle. La Direction préfère conditionner l'augmentation à la signature des syndicats, que d'assumer seule sa décision.

Et les personnels de droit public sont exclus de toute augmentation générale : **0 % pour eux !**

Pendant ce temps, certains personnels n'ont bientôt plus les moyens de venir travailler et nos conditions de travail continuent de se dégrader. **La Direction croit-elle vraiment pouvoir faire oublier la colère exprimée le 29 septembre avec une augmentation aussi dérisoire ?**

Pour la CGT, ce n'est pas une victoire, c'est une provocation. Nos salaires doivent augmenter réellement, pour toutes et tous !

Tout augmente, sauf nos salaires et traitements !

Se loger, se nourrir, se déplacer, profiter de ses congés, faire face aux imprévus... Nos salaires et traitements doivent nous permettre de vivre dignement de notre travail.

Depuis 2017, les prix ont fortement augmenté : **+ 23 %** selon l'Insee. Les prix de l'alimentaire explosent (**+5,1%** sur les produits frais) mais ce sont surtout les prix de l'énergie qui inquiètent : **+16,7%** en août sur un an. Les salaires n'ont pas suivi ce rythme. Résultat : pour beaucoup d'agent.es, le niveau de vie stagne, voire recule.

Augmenter les salaires, c'est possible !

Les richesses existent : faisons le choix des salaires !

Les entreprises bénéficient de milliards d'euros d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales (**211 milliards d'euros en 2023**), sans contrôle ni contreparties suffisantes.

En grande partie compensées par l'État, ces exonérations font peser sur les finances publiques le coût des allègements accordés aux entreprises. Pire, elles encouragent le maintien des bas salaires : **plus les salaires sont bas, plus les exonérations sont importantes !**

Il est urgent de mettre fin à ce système qui entretient la politique des bas salaires et fragilise le financement de notre Sécurité sociale, donc nos droits.

Pas de tour de passe-passe : nous voulons de vraies augmentations de salaire !

Pour améliorer notre niveau de vie et mieux reconnaître notre travail, la CGT revendique :

➔ **Des hausses générales de tous les salaires à la hauteur des pertes subies** (20%, a minima **400 euros** pour le coefficient C).

➔ **L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique** et la refonte des grilles à France Travail à la hauteur des pertes subies (20%, a minima **500 euros** pour un niveau 2.1).

➔ **L'indexation de tous les salaires, les traitements et des pensions sur les prix.**

➔ Le blocage des prix des carburants et des produits de première nécessité.

France Travail — Repères salaires privés / publics

Comparaison 2017/18→2025 | Inflation cumulée : **+19,58%**

AGENTS DE DROIT PRIVÉ

Repère	Coeff.	Salaire 2018	2025 nécessaire avec inflation	Salaire 2025	Écart mensuel
C2	504	1 883€	2 252€	2 027€	-225€
D2	576	2 109€	2 522€	2 268€	-254€
E2	675	2 420€	2 893€	2 600€	-294€
F2	789	2 777€	3 321€	2 981€	-339€
G2	920	3 188€	3 812€	3 420€	-392€
I4	1314	4 423€	5 289€	4 739€	-550€

AGENTS DE DROIT PUBLIC

Repère	INM	Traitement 2017	2025 nécessaire avec inflation	Traitement 2025	Écart mensuel
Niveau I	463	2 170€	2 594€	2 279€	-315€
Niveau II	504	2 362€	2 824€	2 481€	-343€
Niveau IVA	582	2 727€	3 261€	2 865€	-396€
Niveau VB	821	3 847€	4 600€	4 042€	-559€

Lecture : « 2025 nécessaire avec inflation » = rémunération 2017 revalorisée de +19,58 %. L'écart compare la rémunération 2025 au montant nécessaire pour suivre l'inflation. Comparaison à coefficient ou indice constant ; ce n'est pas une perte individuelle. Privés : salaire de base = partie fixe + valeur du point × coefficient. Publics : traitement indiciaire = INM × valeur du point d'indice.

L'augmentation des salaires reste la grande absente des réponses proposées par le gouvernement :

- ➔ **Réduire le budget de l'État ?** C'est réduire nos services publics et s'attaquer encore aux fonctionnaires, alors que nous avons besoin de moyens pour les hôpitaux, les écoles, la justice, la lutte contre le réchauffement climatique.
- ➔ **Rapprocher le brut du net en réduisant les cotisations retraites, famille, maladie ?** C'est diminuer notre salaire et réduire notre protection sociale, car si le salaire net sert à payer le mois (factures, loyer), le salaire brut, c'est pour toute la vie : en cas de problème de santé, de chômage, à la retraite et pour élever nos enfants.
- ➔ **Des primes non cotisées ?** C'est un "pourboire" pour tout de suite, mais sans droit associé et sans garantie d'en bénéficier l'année d'après. Les primes d'aujourd'hui c'est la déprime de demain !
- ➔ **Des augmentations individuelles ?** Ce sont des augmentations au bon vouloir des directions qui mettent les salariés en concurrence.
- ➔ **La TVA dite "sociale" ?** C'est faire baisser les cotisations sociales patronales tout en augmentant la TVA. C'est une nouvelle fois une attaque contre le financement de la Protection Sociale. Elle n'a de social que le nom : elle pèse davantage sur les petits revenus et ne crée aucun droit !

**Rejoignez-nous
et Syndiquez Vous !**



**Pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux,
rejoignez la CGT !**

CGT France travail - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@francetravail.fr